



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 15 septembre 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le mardi 15 septembre 2020, à 19 h, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Martin Asselin, Jacinthe Campagna, Lucie De Bons, Claude Grenier et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Angers. Est absente, la conseillère Nancy Déziel.

Sont également présents, Me Yves Vincent, directeur général et Me Chantal Doucet, greffière.

Moment de recueillement.

Déclaration d'ouverture par monsieur le maire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante en y ajoutant le sujet suivant :

- *Subvention – Centre de loisirs des aînés de Shawinigan;*
- *Approbation - rapport - Service des ressources humaines - création d'une division et d'un poste - Service du développement économique.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 363-15-09-20

R 364-15-09-20

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2020 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil dispensent la greffière de faire la lecture des procès-verbaux puisque ces derniers leur ont été transmis à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ., c. C-19)*;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 18 août 2020 et de la séance extraordinaire tenue le 31 août 2020 tels que rédigés par la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

D 365-15-09-20

DÉPÔT - LISTE DES CONTRATS CONCLUS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$

Conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des contrats conclus, au cours du mois dernier, par le comité exécutif, et comportant une dépense de plus de 25 000 \$.

D 366-15-09-20

DÉPÔT - LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément au 5^e alinéa de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des dépenses autorisées pour la période du 1^{er} au 31 août 2020 en vertu de la délégation à certains fonctionnaires, du pouvoir de dépenser et d'accorder des contrats, prévue au Règlement général SH-1.

R 367-15-09-20

APPROBATION - RAPPORTS - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - ABOLITION ET CRÉATION DE POSTES - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT l'évaluation faite sur les ressources du Service de l'aménagement du territoire en fonction des besoins;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil approuve les rapports de la directrice du Service des ressources humaines, datés du 8 septembre 2020, relativement à la modification de la structure du Service de l'aménagement du territoire par l'abolition du poste de commis-réceptionniste et la création d'un poste d'inspecteur à l'accueil.

Que l'organigramme soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 368-15-09-20

APPROBATION - RAPPORT - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - ABOLITION ET CRÉATION DE POSTES - SERVICE DE L'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT l'évaluation faite sur les ressources du Service de l'ingénierie en fonction des besoins;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil approuve le rapport de la directrice du Service des ressources humaines, daté du 9 septembre 2020, relativement à la modification de la structure du Service de l'ingénierie par l'abolition d'un poste d'opérateur des sites d'assainissement et la création d'un poste d'opérateur en eau potable et en eaux usées à la division de la gestion de l'eau.

Que l'organigramme soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 369-15-09-20

EMBAUCHE - CHEF PRÉVENTION - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la nouvelle structure du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures et le processus de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil embauche monsieur Dany Dion à titre de chef prévention au Service de sécurité incendie selon les conditions de travail prévues au *Protocole d'entente sur les conditions de travail du personnel cadre et certains employés non syndiqués* et selon les conditions de travail spécifiques jointes à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 370-15-09-20

CONTRAT - CONCASSAGE DE MATÉRIAUX RECYCLÉS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le concassage de matériaux recyclés;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil octroie le contrat pour le concassage de matériaux recyclés au plus bas soumissionnaire conforme soit **Construction DJL inc.**, pour les années 2020, 2021 et 2022, suivant les prix indiqués au bordereau de soumission déposé, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 371-15-09-20

CONTRAT - TRAVAUX DE RÉFECTION DE TOITURES ET TRAVAUX CONNEXES

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de réfection de toitures et autres travaux connexes;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres comprend 4 lots;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour des travaux de réfection de toitures et autres travaux connexes, pour les lots 1 à 4, au plus bas soumissionnaire conforme soit **Couvertures F. P. inc.**, au montant de 175 620 \$ taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-633.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 372-15-09-20

CONTRAT - RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DE L'ATELIER VAL-MAURICIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de réfection de l'enveloppe extérieure de l'atelier Val-Mauricie;

CONSIDÉRANT QUE six soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil octroie le contrat pour des travaux de réfection de l'enveloppe extérieure de l'atelier Val-Mauricie au plus bas soumissionnaire conforme soit **Construction R. Cloutier inc.**, au montant de 123 416,80 \$ taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-633.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 373-15-09-20

REJET DES SOUMISSIONS - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - SURVEILLANCE BUREAU ET CHANTIER - RÉFECTION DE VOIRIE DU CHEMIN DES POMMIERS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres pour des services professionnels en ingénierie pour de la surveillance du bureau et du chantier des travaux de réfection de voirie du chemin des Pommiers;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne seront pas effectués en 2020 et que dans ce contexte l'appel d'offres pour la réalisation des travaux a été annulé;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'ingénierie;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil rejette, à toute fin que de droit, toutes les soumissions déposées en regard de l'appel d'offres concernant des services professionnels en ingénierie pour de la surveillance du bureau et du chantier des travaux de réfection de voirie du chemin des Pommiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 374-15-09-20

REJET DES SOUMISSIONS - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - SURVEILLANCE BUREAU ET CHANTIER - RÉFECTION DE VOIRIE DU CHEMIN DE SAINTE-FLORE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres pour des services professionnels en ingénierie pour de la surveillance du bureau et du chantier des travaux de réfection de voirie du chemin de Sainte-Flore;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne seront pas effectués en 2020 et que dans ce contexte l'appel d'offres pour la réalisation des travaux a été annulé;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'ingénierie;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil rejette, à toute fin que de droit, toutes les soumissions déposées en regard de l'appel d'offres concernant des services professionnels en ingénierie pour de la surveillance du bureau et du chantier des travaux de réfection de voirie du chemin de Sainte-Flore.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 375-15-09-20

REJET DES SOUMISSIONS - RÉFRIGÉRATION ET MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES MÉCANIQUES ET TRAVAUX CONNEXES - ARÉNA ÉMILE-BÉDARD

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres pour la réfrigération et la mise à niveau des systèmes mécaniques et travaux connexes à l'aréna Émile-Bédard;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis se sont avérés plus élevés que les coûts estimés de même que le budget prévu à cette fin;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Martin Asselin
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil rejette, à toute fin que de droit, toutes les soumissions déposées en regard de l'appel d'offres concernant la réfrigération et la mise à niveau des systèmes mécaniques et travaux connexes à l'aréna Émile-Bédard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 376-15-09-20

REJET DES SOUMISSIONS - PLAN ET MESURES DE CONTRÔLE DES EAUX DE RUISSELLEMENT À LA SOURCE AU LAC DES PILES

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres pour la réalisation de plan et mesures de contrôle des eaux de ruissellement à la source au lac des Piles;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis se sont avérés plus élevés que les coûts estimés de même que le budget prévu à cette fin;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'aménagement du territoire et de la division approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil rejette, à toute fin que de droit, toutes les soumissions déposées en regard de l'appel d'offres concernant la réalisation de plan et mesures de contrôle des eaux de ruissellement à la source au lac des Piles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AV 377-15-09-20

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT SH-656 - RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT - SECTEUR LAC-À-LA-TORTUE

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseiller Martin Asselin donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du projet de règlement SH-656 prévoyant un délai de branchement spécifique aux nouveaux réseaux d'aqueduc et d'égout aux propriétaires visés le tout, sous réserve de certaines conditions.

R 378-15-09-20

ADOPTION - RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 31 MARS 2020 - FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ont signé une entente relative au Fonds de développement des territoires le 10 juillet 2015 déléguant à la Ville la gestion de ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit produire et adopter un rapport d'activité conforme en fonction des objets notamment prévus à l'article 20 de cette entente;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Appuyé par : le conseiller Martin Asselin

Et résolu

Que le Conseil adopte le rapport d'activité au 31 mars 2020 dans le cadre du Fonds de développement des territoires.

Que le Conseil autorise la transmission d'un exemplaire du rapport d'activité au 31 mars 2020 du Fonds de développement des territoires à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 379-15-09-20

ADOPTION - PRIORITÉS D'INTERVENTION 2020-2022 - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont signé une entente relative au Fonds Régions et Ruralité, déléguant à la Ville la gestion de ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit déposer ses priorités annuelles d'intervention pour l'année en cours, en fonction des objets notamment prévus à l'article 18 de l'entente entre le MAMH et la Ville;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil adopte les priorités d'intervention de la Ville de Shawinigan pour l'année 2020-2022 dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité - volet 2 - soutien à la compétence de développement local et régional des MRC selon le document joint à la présente en annexe I.

Que le Conseil autorise la transmission d'un exemplaire des priorités d'intervention de la Ville de Shawinigan pour l'année 2020-2022 à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 380-15-09-20

APPROBATION DU RÈGLEMENT 2020-08-46 DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

CONSIDÉRANT QUE la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté le règlement 2020-08-46 décrétant un emprunt et une dépense de 5 434 000 \$ afin de traiter le biogaz du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement requiert l'approbation des municipalités membres de la compétence 3 de la Régie en matière d'élimination des matières résiduelles;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil approuve, conformément au troisième alinéa de l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*, le *Règlement d'emprunt 2020-08-46 décrétant un emprunt et une dépense de 5 434 000 \$ afin de traiter le biogaz du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 381-15-09-20

DOSSIER DU CHIEN JULIUS - DATE DE L'ÉNONCÉ DE DÉCISION

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 31 août 2020, le conseil municipal a prolongé *sine die* le délibéré du dossier du chien Julius appartenant à madame Marilyn St-Arnaud;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil de la Ville fixe l'énoncé de sa décision dans le dossier du chien Julius appartenant à madame Marilyn St-Arnaud lors de la séance extraordinaire du conseil du 29 septembre 2020;

Que le Conseil de la Ville réitère à madame Marilyn St-Arnaud son obligation de respecter les conditions de garde émises en vertu du Règlement précité et du Règlement général SH-1 de la Ville de Shawinigan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 382-15-09-20

CRÉATION - COMITÉ SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT L'ENCADREMENT DES CHIENS

CONSIDÉRANT les événements survenus au cours des dernières années concernant des attaques faites par des chiens causant des blessures graves ou la mort d'une personne;

CONSIDÉRANT QUE les pressions populaires exercées sur le gouvernement provincial à la suite de ces événements l'ont incité à légiférer en la matière en déléguant différentes responsabilités d'encadrement aux municipalités par l'adoption le 13 juin 2018, de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, c. P-38-002; ci-après « la Loi »);

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, c. P-38.002, ci-après « le Règlement »), est entré en vigueur le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement assujettit les médecins vétérinaires, les médecins ou toute autre personne à l'obligation de signaler, sans délai à la Ville, le fait qu'un chien a infligé une blessure à une personne ou à un animal domestique, de déterminer les renseignements devant être communiqués lors du signalement et de préciser toute autre modalité relative au signalement;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14 du Règlement permet à la Ville de désigner un fonctionnaire ou un employé responsable de l'exercice des pouvoirs prévus à la section III du Règlement qui visent notamment :

- à déclarer, en vertu des articles 8 et 9, un chien potentiellement dangereux qui, d'après un rapport du médecin vétérinaire l'ayant examiné et évalué son état et sa dangerosité, mentionne qu'il est d'avis qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique;
- à ordonner, en vertu des articles 10 et 11, au propriétaire ou gardien d'un chien qui a mordu ou attaqué une personne et qui a causé sa mort ou lui a infligé une blessure grave de le faire euthanasier ou de se conformer à une ou plusieurs mesures;

CONSIDÉRANT QUE pour faciliter le traitement de ces dossiers et pour ne pas allonger les délais, la Ville considère qu'il serait plus efficace de se prévaloir de cette prérogative;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que le médecin vétérinaire œuvrant à la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc. procède à l'examen d'un chien et évalue son état et sa dangerosité conformément à la prescription de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

l'article 5 du Règlement à moins que les fonctionnaires responsables désignés ci-dessous en décident autrement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil :

- 1° désigne, pour appliquer la section III «°Déclarations de chiens potentiellement dangereux et ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens°» du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et toute partie d'un règlement municipal auquel elle pourrait être intégrée, les personnes suivantes :
 - Me Chantal Doucet, directrice du Service du greffe et des affaires juridiques;
 - Monsieur François Lelièvre, directeur du Service de sécurité incendie;
 - Monsieur Alain Lacerte, membre-citoyen;
- 2° permette que les personnes ci-dessus nommées puissent agir ensemble sous le nom de : «°comité sur l'application du règlement concernant l'encadrement des chiens°»;
- 3° adopte les règles de régie interne encadrant l'exercice de leur pouvoir et la réalisation des travaux qui en résultent, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 383-15-09-20

APPUI DE CANDIDATURE - CONSEIL D'ADMINISTRATION - CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (CAMF)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan est membre du Carrefour action municipale et famille;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la conseillère Josette Allard-Gignac à agir au sein du conseil d'administration;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil appuie la candidature de madame Josette Allard-Gignac, à titre de représentante des municipalités de 10 000 à 49 999 habitants, au conseil d'administration du Carrefour action municipale et famille (CAMF).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

R 384-15-09-20

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

APPUI - SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire aura lieu du 21 au 27 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain est constitué d'un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT QUE le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de la ville de Shawinigan;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil appuie la Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 21 au 27 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 385-15-09-20

DEMANDE - GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - HABITATIONS COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

CONSIDÉRANT QUE 1950 ménages de la ville de Shawinigan ont des besoins de logements adéquats et abordables;

CONSIDÉRANT QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

CONSIDÉRANT QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

CONSIDÉRANT QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

CONSIDÉRANT QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

Que copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia LeBel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 386-15-09-20

REPRÉSENTATIONS

Il est proposé par : le conseiller Martin Asselin
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil autorise, outre monsieur le maire, les conseillers(ères) suivants à représenter la Ville :

Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Jacinthe Campagna, Nancy Déziel, Claude Grenier et Jean-Yves Tremblay lors du spectacle À pleines voiles de la Cité de l'énergie qui aura lieu le 17 septembre 2020;

Que les dépenses de représentations soient déboursées et remboursées selon la politique établie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 387-15-09-20

SUBVENTION - CENTRE DE LOISIRS DES AÎNÉS DE SHAWINIGAN

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil autorise le versement d'une subvention de 11 600 \$ au Centre de loisirs des aînés de Shawinigan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

R 388-15-09-20

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

APPROBATION - RAPPORT - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - CRÉATION D'UNE DIVISION ET D'UN POSTE - SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT l'évaluation faite sur les ressources du Service du développement économique en fonction des besoins;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil approuve le rapport de la directrice du Service des ressources humaines, daté du 9 septembre 2020, relativement à la modification de la structure du Service du développement économique par la création d'une division attractivité économique et innovation ainsi que d'un poste de responsable de la division attractivité économique et innovation.

Que l'organigramme soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MENTIONS SPÉCIALES DU MAIRE

Monsieur le maire adresse des mentions spéciales aux représentants de diverses personnes et associations ainsi qu'aux représentants de divers comités afin de démontrer la réelle considération du conseil à l'égard d'actions, de performances et de réalisations.

INFORMATION

Monsieur le maire informe l'assistance que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le mardi 13 octobre 2020 à 19 heures. Une séance extraordinaire sera également tenue le mardi 29 septembre 2020, à compter de 17 h, afin de statuer sur divers dossiers en matière d'urbanisme.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil; de même que les personnes qui ne sont pas présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions par courriel aux membres du conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 43.



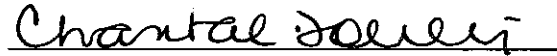
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées
comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi
sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*



Michel Angers
Maire



Me Chantal Doucet
Greffière